

Les rubans du Patrimoine 2026

La FFB Grand Paris Ile-de-France félicite la ville de Vanves pour son prix spécial du jury

Dans le cadre de la 32^{ème} édition du concours des rubans du Patrimoine, la ville de Vanves (Hauts-de-Seine) a reçu un prix national spécial du jury. Il récompense la restauration des glacières et de la chapelle du parc Pic. La remise du prix aura lieu le mercredi 21 octobre à la Fédération nationale des Caisses d'Epargne (FNCE), en présence de Porfirio Esteves, président ainsi que Renaud Mulvidson et Philippe Savajols, vice-présidents, de l'Union Départementale du Bâtiment des Hauts-de-Seine.

Les glacières du parc Frédéric Pic à Vanves témoignent de près de **trois siècles d'histoire**. Construites au XVIII^e siècle, elles permettaient de conserver la glace naturelle et les aliments frais pendant plusieurs mois. Sur les trois glacières d'origine, **deux subsistent aujourd'hui, dont une transformée en chapelle** au XIX^e siècle. Le parc, racheté par la Ville de Vanves en 1933, est ensuite devenu un **jardin municipal** ouvert au public.



Les travaux ont consisté à **rétablir le volume semi-enterré des glacières, restaurer la toiture** de la nef de la glacière-chapelle, ainsi que les coupoles, façades, parements intérieurs, sol et huisseries. À terme, l'ancienne chapelle pourra accueillir **des visites et des événements culturels** : concerts, lectures ou ateliers pour enfants. Devenues un symbole du patrimoine vanvéen, les glacières ont obtenu en 2024 le label « Patrimoine d'intérêt régional ».

Les rubans du Patrimoine sont un concours valorisant des actions de réhabilitation qui participent à la vie économique du territoire ainsi qu'à la transmission des savoir-faire des métiers du patrimoine. **Depuis la création du concours en 1995, l'Ile-de-France a reçu 173 prix, dont 16 dans le département des Hauts-de-Seine.**

La 33^{ème} édition du concours des rubans du Patrimoine est lancée : les communes ou structures intercommunales ayant réalisé, avec des entreprises du Bâtiment, des opérations de rénovation ou de mise en valeur de leur patrimoine bâti peuvent candidater jusqu'au 31 janvier 2027.

Plus d'informations : www.rubansdupatrimoine.ffbatiment.fr

A propos des rubans du Patrimoine

Le concours est organisé dans le cadre d'un partenariat entre la Fédération Française du Bâtiment, l'Association des maires de France, la Fondation du patrimoine, la Fédération nationale des Caisses d'Epargne et le Groupement Français des Entreprises de Restauration de Monuments Historiques. Chaque année, un jury de professionnels se réunit pour évaluer les ouvrages candidats à travers différents critères : l'intérêt et la valeur du patrimoine, la cohérence esthétique et architecturale, les matériaux et l'organisation du chantier, la qualité de la mise en œuvre, ainsi que les retombées de ces opérations d'un point de vue social, économique, culturel, environnemental et touristique.

La Fédération Française du Bâtiment Grand Paris Ile-de-France est l'organisation professionnelle représentative des entreprises du Bâtiment de Paris et de la Petite Couronne. Elle rassemble 23 Chambres Syndicales, réunissant tous les corps de métiers du Bâtiment. En Île-de-France, le Bâtiment représente près de 95 000 entreprises et 355 000 actifs et réalise un chiffre d'affaires de 41 milliards d'euros.